



Le rôle de l'OIE dans la grippe pandémique H1N1

21/07/2009 En avril 2009, des cas de maladie humaine provoqués par une nouvelle souche d'influenza A/H1N1 ont été signalés au Mexique et aux Etats-Unis. Très rapidement et dans un contexte de niveau élevé de surveillance à l'échelle mondiale, des cas d'infection humaine par ce virus ont été signalés dans tous les continents, ce qui a amené l'Organisation Mondiale de la Santé à déclarer une pandémie mondiale de grippe.

Alors que l'influenza pandémique se répand dans le monde entier au sein de la population humaine, il n'existe à ce jour aucune preuve que les animaux jouent un rôle quelconque dans la propagation de ce virus. Celui-ci contient certaines séquences génétiques qui ont été identifiées comme issues de virus de l'influenza porcine, quoique dans une configuration un peu différente. A l'heure actuelle, on ne dispose pas d'informations quant à l'origine spécifique de ce virus pandémique qui continue de se propager d'une personne à l'autre, à la manière d'un virus classique de l'influenza humaine. Jusqu'à présent, aucun lien n'a été établi entre un animal et les premiers cas humains.

Au tout début de la crise, notre organisation a activement défendu auprès de l'OMS et de la communauté internationale qu'il n'est pas justifié de dénommer cette nouvelle maladie « grippe porcine ». Cette nomenclature incorrecte a incité nombre de pays, du moins au début, à imposer des mesures d'embargo commercial injustifiées sur l'importation de porcs et de produits à base de porc. Il convient de noter que le nom d'une maladie a toujours des implications lourdes et un très fort impact sur le comportement des consommateurs à l'échelle mondiale. A titre d'exemple, on se souvient sans peine qu'au début de la « crise de la grippe aviaire » en 2004, la consommation de produits issus de volailles a baissé jusqu'à 50 % dans certains pays, réduisant des milliers de personnes au chômage et à de grandes difficultés économiques et ce, sans aucun bénéfice pour la santé publique ou animale.

De plus, du fait que la maladie a été baptisée « grippe porcine » dès le début, certains pays ont décidé d'éliminer toutes les populations de porcs, sans équipement approprié, et là encore sans aucun bénéfice pour la santé animale ou publique.

L'OIE est très attaché à contribuer à réduire la pauvreté à l'échelle mondiale. Un bouleversement injustifié des relations commerciales, accompagné d'une forte diminution de la consommation, affecte également, dans le monde entier, les petits exploitants et producteurs qui perdent leur source de revenus. Plus d'un milliard de personnes, réparties sur toute la planète, dont la grande majorité correspond aux critères actuels de pauvreté, sont engagées dans une activité économique faisant intervenir des animaux. L'OIE est résolue à poursuivre son action en faveur de la protection de leurs moyens d'existence, et il était de notre devoir d'agir en vue de promouvoir un nom différent pour ce virus en utilisant tous les arguments scientifiques appropriés.

Depuis le tout début de la découverte du virus de l'influenza A/H1N1 chez l'homme, l'OIE incite tous ses Membres à intensifier leur surveillance des infections éventuelles des porcs par le virus de l'influenza, en particulier au cas où il pourrait exister une relation entre toute maladie détectée chez le porc et chez l'homme.

L'OIE a également communiqué sa position relative à la sécurité du commerce international des porcs et des produits à base de porc dans le contexte de cette maladie.

Un communiqué commun a également été publié par l'OIE avec la FAO, l'OMS et l'OMC sur la sécurité sanitaire de la viande de porc, comportant un message clair aux termes duquel le porc et les produits à base de porc traités conformément aux normes internationales relatives aux pratiques d'hygiène ne sont pas une source d'infection.

Il reste de nombreuses questions, en ce qui concerne cette maladie. A cet effet, l'OIE a lancé un appel en faveur d'une surveillance accrue des populations de porcs et de l'application de mesures permettant d'accroître le niveau de biosécurité des élevages – y compris la protection des porcs au contact de personnes potentiellement infectées – et a souligné l'importance d'une coopération étroite entre les services vétérinaires et les autorités chargées de la santé publique.

Cependant, on sait que l'infection des animaux par ce virus ne provoque pas une maladie différente de l'influenza porcine « classique », connue comme une affection le plus souvent bénigne chez les porcs, dont il a été démontré que l'impact zoonotique se limite à quelques cas dans l'Histoire. D'après les connaissances dont on dispose actuellement sur le comportement du virus circulant actuellement chez l'homme, l'OIE ne recommande pas l'abattage des troupeaux de porcs infectés, ni l'interdiction des déplacements des animaux cliniquement sains en vue de leur abattage.

La mise au point d'un vaccin dirigé contre ce virus chez le porc pourrait être l'une des solutions permettant de contrôler la maladie chez les animaux si le nombre de troupeaux infectés s'accroît démesurément du fait du nombre potentiellement croissant d'animaux infectés par l'Homme dans le contexte de la pandémie humaine.

L'OIE incite toujours fortement tous ses Membres à notifier la maladie liée au virus appelé maintenant « virus pandémique H1N1 2009 » lorsqu'il est détecté chez l'animal, en qualifiant cette maladie de « maladie émergente » dans les formulaires de déclaration à l'OIE, car la transparence sera une des clés permettant de gérer et d'affronter cet événement mondial sans précédent.

L'OIE a fait appel aux compétences des Laboratoires de Référence de l'OIE et à ses Centres Collaborateurs, principalement par le biais du réseau d'expertise OIE/FAO en matière d'influenza animale, appelé OFFLU, afin de communiquer en toute transparence les séquences génétiques de l'influenza identifiées chez le porc, dans le but de faciliter et d'accélérer la mise au point de vaccins humains et animaux si nécessaire.

L'OIE continuera d'attirer l'attention de ses Membres et du grand public sur le fait qu'il convient de lutter contre toutes les maladies zoonotiques potentielles en renforçant les Services Vétérinaires afin de favoriser la détection précoce, la réaction rapide, la surveillance et les capacités de notification des maladies animales, y compris les zoonoses, dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement et leur potentiel commercial.

Bernard Vallat